

## **AVIS DU CHSCT Ministériel**

**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**

**séance du 17 et 18 octobre 2013 à Valence (Drôme)**

***Les 4 avis ont été adoptés à l'unanimité ( 1 CFDT, 1 CGT, 1 FO, 3 FSU, 1 UNSA )***

### **Avis n°1 :**

Après avoir entendu le médecin de prévention du ministère et après avoir débattu sur les problématiques liées à la cigarette électronique, le CHSCT ministériel pense que le principe de précaution doit être appliqué et considère que la cigarette électronique s'apparente à une cigarette classique.

L'utilisation de cette cigarette électronique est donc soumise à la même réglementation que la cigarette classique.

### **Avis n°2 :**

Les membres du CHSCT ministériel constatent un mal-être grandissant des enseignants dans leur fonction.

Le CHSCT-M demande que la DGER crée un groupe de travail sur ce sujet avec la participation des organisations syndicales.

### **Avis n°3 :**

Le CHSCT ministériel demande que l'orientation du ministère sur l'articulation entre les CoHS (Commission Hygiène et Sécurité) et les CHSCT-REA (CHSCT régionaux de l'enseignement agricole) soit rapidement donnée.

### **Avis n°4 :**

Le CHSCT ministériel demande que le ministre du MAAF soit présent lors de la prochaine séance du CHSCT-M de février.

Cette présence serait un signe fort pour promouvoir la santé et la sécurité au travail dans notre ministère.